



ZOOM SUR LA MJC COM.COM. ALTKIRCH

Au sein de la MJC, beaucoup de personnes pratiquent des activités sportives, culturelles et de loisirs. Des animations Jeunesse sont aussi organisées pendant les vacances scolaires, ainsi que des séjours et des manifestations diverses : les expositions artistiques dans le Hall de l'Agora, l'exposition de

Photographie et le salon **Histoire d'Œufs** en hiver, le festival de théâtre les **Drama'tics** en avril, ainsi que le Gala de **Danse**. La MJC joue également un rôle important dans la vie des quartiers des communes du secteur d'ALTKIRCH de la Communauté de Communes SUNDGAU. Avec ses animateurs, la MJC est une association importante pour la vie citoyenne auprès de jeunes et des moins jeunes. Les animateurs sont à votre écoute et tenteront de répondre à vos attentes. Ouverts à tous les projets, nous vous attendons pour vous aider à les réaliser !!!

VOTRE SAISON 2021/2022

Rentrée des activités : le **lundi 13 septembre 2021**.

Pendant les vacances scolaires, les activités sont arrêtées. Les activités prendront fin le **samedi 29 mai 2022**.

Pour le bon déroulement de l'activité au sein du groupe, il est important d'être **ponctuel**, à l'arrivée comme au départ, et **assidu** ! C'est la clé pour évoluer, profiter pleinement, et s'épanouir toute l'année.

Propreté : Pour le confort de tous durant la pratique des activités en salle de sport, pensez à toujours prendre vos baskets à semelles blanches, chaussons d'escalade ou chaussures de danse à la main, et ne les portez pas en arrivant !

VOTRE ADHÉSION

Tout pratiquant d'une activité au sein de la MJC doit être adhérent de l'association. La carte d'adhésion est valable pour la saison en cours du **1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022**.

Le tarif de l'adhésion est fixé à 15 € et réduit à 10 € pour les jeunes, étudiants, retraités et demandeurs d'emploi, et pour les familles nombreuses, à 5 € à partir du troisième membre du foyer adhérent. La carte d'adhésion est obligatoire, elle est votre assurance en cas d'accident. En tant qu'adhérent de l'association, vous avez le droit d'assister aux Assemblées Générales, ainsi que d'y voter après six mois d'adhésion et seize ans révolus. Vous pouvez également vous impliquer dans la vie de la MJC et participer à sa gestion en devenant membre du conseil d'administration de l'association. L'Association est inscrite au Tribunal d'Instance d'Altkirch Volume 27 Folio 1376, et agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports au n°02/2008-J-68.

INSCRIPTIONS

Pour vous inscrire :

Inscrivez-vous sur www.mjc-alkirch.fr dès fin août *(vivement conseillé pour un traitement personnalisé)*

Après validation, nous vous renverrons un email de confirmation, transmettez alors à la MJC votre règlement avec photo et certificat médical (pour les activités sportives) et une enveloppe timbrée adressée à votre nom. En cas d'impossibilité de valider l'inscription (erreur, places insuffisantes...), nous vous contacterons sous 3 jours.

Vous pouvez également compléter et envoyer le formulaire page 24 à la MJC avec règlement, photo, certificat médical et une enveloppe timbrée adressée à votre nom. Le délai de traitement sera alors de 10 jours.

Enfin, vous pouvez venir sur place à la MJC ~~du 1^{er} au 10 septembre 2021~~, aux horaires d'ouverture de la MJC.

La MJC est ouverte à tous. Il n'existe pas de priorité d'inscriptions en fonction du domicile, mais par ordre d'arrivée. Ne tardez pas à vous inscrire, certaines activités très populaires sont limitées en nombre de participants. Aussi, il n'y a pas de séance d'essai sans inscription préalable : si le déroulement de l'activité ne correspond pas à vos attentes, vous pouvez demander l'annulation de votre inscription après la 1^{ère} séance (l'adhésion n'est pas remboursable).

Les activités sont susceptibles d'être annulées, suspendues ou retardées faute d'inscription. Merci de votre compréhension.

TARIFS & RÈGLEMENTS

La cotisation comprend les frais de gestion liés à l'activité et la licence sportive s'il y a lieu.

Nous acceptons les règlements par chèques à l'ordre de la MJC, espèces, chèques vacances ANCV, coupons sports (bons CAF pour les séjours agréés), mais pas par carte bancaire. Les règlements en plusieurs fois sont envisageables. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence, sauf en cas de force majeure (maladie de longue durée, contre-indication médicale à la pratique d'une activité, grossesse, déménagement...) et uniquement pour une absence supérieure à un trimestre. Les trimestres non entamés pourront alors être remboursés sur justificatif, à condition d'avoir fourni le justificatif dans un délai d'un mois. En cas de démarrage différé d'un trimestre ou plus, une cotisation partielle peut vous être appliquée.

Dans le cas des animations ponctuelles (sorties, stages de vacances), seule une demande accompagnée d'un certificat médical, transmise sous 48 heures à la MJC d'ALTKIRCH ou à info@mjc-alkirch.fr, fera l'objet d'un remboursement.

RESPONSABILITÉ & SÉCURITÉ

Pour des raisons évidentes de sécurité, les enfants doivent obligatoirement être confiés à l'animateur en personne au début de chaque séance. De même, ils devront être recherchés devant la salle à la fin de la séance par un adulte. La MJC se décharge de toute responsabilité si ces précautions ne sont pas respectées. À défaut, les animateurs contacteront les autorités compétentes pour prendre en charge les mineurs.

Des photographies prises occasionnellement pendant les activités, et manifestations, seront diffusées sur le site internet et les réseaux sociaux de la MJC. Si vous refusez d'y apparaître, merci de le signaler lors de votre inscription, et à la prise des clichés.

La liste de nos activités n'est pas exhaustive, elle évolue au gré des propositions et de nos possibilités. Ce programme est donc amené à changer en cours d'année. Nous vous invitons à jeter un œil sur notre site internet ou à nous contacter si vous avez une question particulière. Enfin si vous avez envie de monter un projet d'activité au sein de la MJC, n'hésitez pas à nous présenter votre idée !